

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU

PETIT P.V. DESTINE A L 'AFFICHAGE

CANTON DE GIF-SUR-YVETTE
SC/CP

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE VERRIERES-LE-BUISSON

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 MAI 2019

Le vingt mai de l'an deux mille dix-neuf à vingt heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur JOLY, Maire, et sur convocation qui leur a été adressée le quatorze mai de l'an deux mille dix-neuf conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

M. JOLY, M. DOSSMANN, Mme LEGOFF, M. DELORT, M. MORDEFROID, M. TREBULLE, Mme ROQUAIN, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. ZAKARIAN, Mme KERNY-BONFAIT, Mme ORSINI, Mme DEGERIT, M. PEPERS, Mme OCTAU, M. PANCRAZI, Mme BOULER, M. MILLET, Mme DUBOC, M. PIOT, M. HULIN et M. GRISSOLANGE.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme FOUCAULT à M. JOLY
Mme LIBONG à M. DOSSMANN
M. CHARLES à Mme LEGOFF
M. ATTAF à M. DELORT
M. LEFEVRE à M. MORDEFROID
Mme BARBET à M. TREBULLE
M. TIXIER à Mme ROQUAIN
M. YAHIEL à M. GRISSOLANGE
Mme GIRI à M. HULIN

ABSENTS

M. LARNICOL
Mme DE CHABALIER
M. FOURNIER

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. DOSSMANN

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée délibérante de modifier l'ordre du jour du Conseil en inscrivant un point supplémentaire concernant une motion relative à la privatisation par l'Etat du groupe Aéroports De Paris (ADP), entreprise gestionnaire des aéroports franciliens. A l'unanimité, les membres du Conseil décident de rajouter ce point à l'ordre du jour du Conseil.

Puis, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de se prononcer sur le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2018 qui est approuvé à l'unanimité.

Ensuite, Monsieur le Maire demande au Conseil de procéder à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DESIGNE

- Monsieur Gérard DOSSMANN secrétaire de séance,

DECIDE

- d'approuver les modifications des statuts du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB),

APPROUVE

- la convention-type dans le cadre du dispositif Tremplin Citoyen mis en place par le Département de l'Essonne et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention par 26 voix pour et 4 abstentions (M. HULIN, Mme GIRI, M. GRISSOLANGE et M. YAHIEL),
- la convention d'intervention foncière à passer entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) et la commune afin de définir les projets et les modalités de partenariat entre les deux parties, Monsieur le Maire étant autorisé à signer ladite convention par 26 voix pour, 3 voix contre (M. HULIN, Mme GIRI et M. YAHIEL) et 1 abstention (M. GRISSOLANGE),

DECIDE

- d'admettre en non-valeur un montant total de 616,84 € pour les créances irrécouvrées au titre des années 2014 et 2015,

APPROUVE

- la convention avec le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB) qui permet, à partir du 1^{er} juillet 2019, au syndicat de percevoir 40% produit de la participation pour raccordement au réseau d'eaux usées (PFAC) pour chaque raccordement sur les réseaux communaux, Monsieur le Maire étant autorisé à signer ladite convention,

APPROUVE

- le montant de participation fiscalisée fixé par le Syndicat intercommunal de l'Amont de la Bièvre (SIAB) qui s'établit à 15 857 € pour l'année 2019,
- le montant de la participation fiscalisée fixé par le Syndicat Intercommunal pour l'Enfance Inadaptée (SIEI) qui s'élève à 12 685,60 € pour l'année 2019.

ADOpte

- une motion relative à la privatisation par l'Etat du groupe Aéroports De Paris (ADP) par 20 voix pour et 3 abstentions (M. DOSSMANN, M. MILLET et Mme OCTAU) - (Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. ZAKARIAN, M. PANCRAZI, Mme BOULER, M. YAHIEL, M. HULIN et Mme GIRI ne prenant pas part au vote).

Toutes les délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une mention particulière ont été approuvées à l'unanimité des votes exprimés

PREND ACTE DES DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

- N°74 Signature d'un contrat d'abonnement pour le testeur de systèmes KTS 460 avec la société IDLP pour un montant de 1 603,20 € TTC,
- N°75 Signature d'un contrat d'entretien de tous les réseaux d'assainissement du marché couvert ainsi que du centre administratif de la ville avec la société SAHP pour un montant de 3 178 ,80 € TTC,
- N°76 Signature d'un contrat d'entretien des 3 bornes escamotables avec la société TGO pour un montant de 2 196,92 € TTC,
- N°77 Signature d'un contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle extérieur de bulles de savon avec SMartFr dans le cadre du festival Hors Scène le samedi 22 juin 2019 à 15h à la Maison Vaillant pour un montant de 1 139,40 € TTC,
- N°78 Signature d'un accord-cadre de services d'accès à internet à débits garantis avec la société Orange pour un montant annuel allant de 8 000 à 40 000 € HT,
- N°79 Signature d'un contrat d'entretien préventif des appareils de climatisation avec la société CPE pour un montant annuel de 2 680,36 € TTC,
- N°80 Signature d'un contrat de prestation avec Mme Audrey Miché pour une prestation de maquillage artistique dans le cadre du festival Hors Scène le samedi 22 juin 2019 dans le jardin de la Maison Vaillant pour un montant de 500 € TTC,
- N°81 Signature d'une convention de prêt à titre gracieux de l'atelier et d'œuvres avec Mme Petit du 10 au 26 mai 2019 pour l'exposition « Guy Lachot, au cœur de la peinture »,
- N°82 Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Le petit musée des contes de fées » avec l'illustre famille Burattini dans le cadre du festival Hors Scène le samedi 22 juin 2019 pour un montant de 2 047,40 € TTC,
- N°83 Signature d'une convention avec l'association du Trait d'Union de Verrières-le-Buisson pour la mise à disposition à titre gracieux de deux véhicules municipaux,
- N°84 Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Paroles vagabondes (contes des origines) » avec l'association C'est-à-dire le samedi 29 juin 2019 à 21h30 à l'arboretum Roger de Vilmorin pour un montant de 800 € TTC,

- N°85 Signature d'un contrat de prestation avec l'association Là-O pour l'installation et l'animation d'un espace de détente perché au square Louise de Vilmorin dans le cadre du festival Hors Scène le samedi 22 juin pour un montant de 1 490 € TTC,
- N°86 Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « LANDSCAPE(s)#1 » avec la compagnie La Migration dans le cadre du festival Hors Scène le samedi 22 juin au Parc Régnier pour un montant de 4 407,79 € TTC,
- N°87 Signature du marché public relatif à la refonte du site internet de la Ville avec la société Com6 Interactive pour un montant de 18 200 € HT,
- N°88 Convention entre la Ville et Cap'Com pour une formation prévue le 24 mai 2019 pour un montant de 708 € TTC,
- N°89 Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation avec la SAS Mère Grand pour la présentation du spectacle « Le Petit Orchestre Parisien » le samedi 22 juin 2019 de 23h à 1h30 sur le parvis de l'Espace Bernard Mantienne pour un montant de 3 165 € TTC,
- N°90 Signature d'un contrat de maintenance pour le logiciel Oxalis pour un montant de 2 097,55 € TTC,
- N°91 Signature d'un contrat de prestation avec Mme Anna Didier pour une prestation musicale « Balkanik Project » dans le cadre du festival Hors Scène le samedi 22 juin 2019 entre 15h et 19h dans le parc de la Maison Vaillant pour un montant de 2 481,20 € TTC,
- N°92 Signature du marché public relatif à la réalisation d'une étude de mobilité et de déplacements tous modes confondus et de stationnement sur le territoire de Verrières-le-Buisson pour un montant de 28 445 € HT,
- N°93 Convention entre la Ville et Sécurité Incendie IDF pour une formation prévue du 24 juin au 9 juillet 2019 pour un montant de 1 350 € TTC,
- N°94 Signature d'un contrat de prestation avec l'association La famille Pénichilline pour une déambulation et un module photos dans le cadre du festival Hors Scène le samedi 22 juin 2019 entre 15h et 19h dans le parc de la Maison Vaillant pour un montant de 2 726 € TTC,
- N°95 Signature d'un contrat de prestation avec Mme Hélène Duquenoy pour une prestation de scénographie dans le cadre du festival Hors Scène le samedi 22 juin 2019 dans le parc de la Maison Vaillant pour un montant de 2 347,20 € TTC,

N°96 Signature d'une convention avec le syndicat d'initiative et le comité des fêtes de Bièvres pour la mise à disposition à titre gracieux d'un tracteur municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

**Le Maire,
Vice-Président de Paris-Saclay,**

Thomas JOLY

Affiché conformément aux articles L.2121-25 et R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application du décret du 7 avril 2000, "le dispositif des délibérations du Conseil Municipal et les arrêtés du Maire, à caractère réglementaire, sont publiés dans un Recueil des Actes Administratifs ayant une périodicité trimestrielle", lequel est, par demande formulée auprès du Secrétariat Général, en Mairie :

- consultable, sur place à titre gratuit.

- communicable, par photocopie, à titre onéreux, aux frais du demandeur, au (x) tarif (s) fixé (s) par délibération, en vigueur à la date de la demande.